



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **mardi 15 septembre 2020** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Fontaine.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 15 septembre 2020

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 18 août 2020

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 septembre 2020 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. Résolutions

4.1 Entente relative aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application du code criminel canadien

4.2 Fin de probation et embauche de personnel cadre – inspecteur division Gendarmerie

4.3 Remplacement d'un policier permanent

4.4 Acquisition d'un véhicule « Ensemble police » usagé

4.5 Octroi d'un contrat à Ville de Saint-Eustache pour la mise à niveau du service d'archivage (**point reporté**)

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 15 septembre 2020



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 15 septembre 2020 totalisent un montant de 340 973,64 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 236 212,24 \$ pour la période du 19 août au 15 septembre 2020;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 1 140,22 \$ pour la période du 19 août au 15 septembre 2020;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 septembre 2020 au montant de 340 973,64 \$.

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période 19 août au 15 septembre 2020 au montant de 236 212,24 \$.

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 août au 15 septembre 2020 au montant de 1 140,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-050

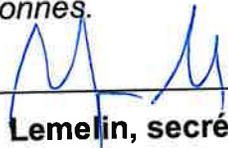
2020-09-051

2020-09-052



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 ENTENTE RELATIVE AUX PRÉLÈVEMENTS SANGUINS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU CODE CRIMINEL CANADIEN

CONSIDÉRANT la légalisation du cannabis et les modifications législatives qui prévoient l'introduction d'une obligation légale pour les personnes arrêtées de fournir dans les meilleurs délais des échantillons de sang;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes désire s'associer à d'autres corps policiers de la région, soit les services de police de Mirabel, St-Jérôme, Blainville, St-Eustache, Terrebonne et la Régie de police Thérèse-De Blainville afin de conclure avec une tierce partie, France Dubois Prélèvements, une entente relative à la fourniture d'un technicien qualifié assurant les prélèvements de sang au poste de police du service demandeur à l'intérieur d'un délai donné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente avec France Dubois Prélèvements, conjointement avec les services de police de Mirabel, St-Jérôme, Blainville, St-Eustache, Terrebonne et la Régie de police Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-053



4.2 FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE PERSONNEL CADRE – INSPECTEUR DIVISION GENDARMERIE

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2019-02-012 relativement à l'embauche de Jean-François Boisvert à titre d'employé-cadre, au poste d'inspecteur division Gendarmerie et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 12 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de police, à la suite de l'évaluation du candidat, attestant que celui-ci répond aux attentes et qu'il satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'il occupe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **RÉSOLU** unanimement

DE CONFIRMER l'embauche de monsieur Jean-François Boisvert à titre d'employé-cadre, au poste d'inspecteur division Gendarmerie, à compter du 13 septembre 2020;

D'AUTORISER la présidente du Conseil d'administration de la Régie à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 REMPLACEMENT D'UN POLICIER PERMANENT

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2020-09-054 relativement à l'embauche de Jean-François Boisvert à titre d'employé-cadre, au poste d'inspecteur division Gendarmerie à compter du 13 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de police, M. Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **RÉSOLU** unanimement

DE PROCÉDER à l'embauche du policier temporaire Mathieu Charland, matricule 322, à titre de policier permanent en date du 13 septembre 2020 et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-054

2020-09-055



4.4 ACQUISITION D'UN VÉHICULE « ENSEMBLE POLICE » USAGÉ

CONSIDÉRANT la perte totale du véhicule #47, un véhicule Ford Explorer 2019 « Ensemble police », lors des inondations survenues à Sainte-Marthe-sur-le-Lac le 27 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a été en mesure de récupérer une très grande proportion des équipements véhiculaires du véhicule #47, dont le coût initial de ces équipements était de 41 735\$ après taxes, en vertu de l'appel d'offres SP2018-019;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Ford a modifié en 2020 les modèles Ford Explorer, de sorte que plusieurs des équipements ainsi récupérés n'ont pu être installés dans le véhicule neuf 2020 acheté en vertu de l'appel d'offre SP2019-024;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes de commander un véhicule Ford Explorer neuf 2019, la production par Ford étant terminée;

CONSIDÉRANT l'intention de la Régie d'utiliser lesdits équipements récupérés afin de réduire les pertes associées aux inondations 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'AUTORISER le directeur administratif de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à faire les démarches nécessaires pour acquérir un véhicule usagé Ford Explorer « Ensemble police », modèle 2017, 2018 ou 2019 et à le doter des équipements récupérés du véhicule #47 et de tous autres équipements nécessaires à son usage policier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 OCTROI D'UN CONTRAT À VILLE DE SAINT-EUSTACHE POUR LA MISE À NIVEAU DU SERVICE D'ARCHIVAGE

Point reporté

2020-09-056



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

2020-09-057

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QU'à 17h42, la séance soit levée


Madame Sonia Fontaine
Présidente


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier